

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
LE LUNDI 4 JUIN 2012**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 4 juin 2012, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.

Sont aussi présents les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchar, monsieur Alphée Pelletier, madame Carole Lévesque et monsieur Pascal Hudon.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

112-06-2012

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE MAI 2012

Après lecture des procès verbaux des 7, 14, et 31 mai 2012, les élus confirment que ces derniers sont conformes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de mai 2012 soient acceptés tels que rédigés.

113-06-2012

DÉPÔT AU CONSEIL PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DU RAPPORT D'INDICATEURS DE GESTION 2011

114-06-2012

DÉPÔT AU CONSEIL PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA RECOMMANDATION DE LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT RELATIF À UN LIT D'ÉCOULEMENT À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE RÉSOLUTION 173-CM 2012 DE LA MRC

115-06-2012

DÉPÔT AU CONSEIL PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

116-06-2012

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 306 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par la conseillère Carole Lévesque, à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le règlement 306 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière.

La secrétaire trésorière fait la lecture du projet de règlement

**RÈGLEMENT NUMÉRO 306 ADOPTANT
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE**

DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

**RÈGLEMENT NUMÉRO 306
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ
DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

ATTENDU QUE la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

ATTENDU QUE la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 4 juin 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 8 juin 2012 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 5 juin 2012 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 4 juin 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 OBJET

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière, joint en annexe A est adopté.

Article 4 PRISE DE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général-secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 ABROGATION

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Le projet de règlement ainsi que le projet de Code d'éthique et de déontologie ont été remis à tous les employés municipaux. Une rencontre de travail aura lieu 8 juin à 9h00 avec tous les employés municipaux.

117-06-2012

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE 2012-2013

CONSIDÉRANT la nécessité en 2012 de procéder au décohésionnement et asphaltage du chemin des Sables Est sur 1.2 Km;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont estimés à plus de 250 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU QUE**

LE CONSEIL de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au député, Monsieur André Simard, une subvention de 10 000 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

118-06-2012

APPEL D'OFFRES – DÉNEIGEMENT DE LA RUE HUDON – SAISONS 2012-2013 ET 2013-2014

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil procède à des demandes de soumissions par appel d'offres dans le journal « Le Placoteux » pour l'entretien hivernal de la rue Hudon pour les saisons 2012-2013 et 2013-2014.

119-06-2012

JOURNÉES NATIONALES DE LA CULTURE – PROCLAMATION

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

120-06-2012

RÉSOLUTION POUR LES FRAIS D'IMPRESSION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT ET DE LA POLITIQUE FAMILLE ET AINÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL AUTORISE les transferts de crédits budgétaires suivants 8400\$ du poste 02 52000 970 aux postes 02 11000 670 pour 2500 \$ et 02 59000 670 également de 2500 \$ pour l'impression des plans de développement et de la politique pour les familles et pour les aînés et 3400 \$ aux postes 02 59000 pour les autres frais au lancement de la politique pour les familles et pour les aînés.

121-06-2012

BIBLIOTHÈQUE CLAUDE BÉCHARD – SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière souligne leur fierté et transmette leurs sincères félicitations à la *Bibliothèque Claude Béchard* pour l'obtention du prix Gérard Desrosiers.

DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- ⇒ Baseball mineur de La Pocatière.
- ⇒ Carrefour des Jeunes.
- ⇒ Jean-Guy Roussel – Demande de commandite pour participer au Défi Vélo André-Côté, le 30 juin.
- ⇒ ITA campus de La Pocatière – Demande de commanditaire pour les retrouvailles de l'Association des anciens de l'ITA.
- ⇒ Société de gestion de la rivière Ouelle – souper bénéfice.
- ⇒ Fondation de l'hôpital ND de Fatima – tournoi de golf bénéfice.

122-06-2012

BASEBALL MINEUR DE LA POCATIÈRE

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise une commandite de 50\$ au Baseball mineur de La Pocatière.

123-06-2012

CARREFOUR DES JEUNES

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil autorise le versement d'un montant de 50\$ au Carrefour des Jeunes inc. de La Pocatière.

124-06-2012

JEAN-GUY ROUSSEL – DÉFI VÉLO ANDRÉ-CÔTÉ

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le Conseil commandite M. Jean-Guy Roussel pour sa participation au Défi Vélo André-Côté qui se tiendra le 30 juin prochain pour un montant de 20\$.

125-06-2012

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant de 169 196.57 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCE

- § Postes Canada – Dédoublément de noms de rues pour La Pocatière et Ste-Anne-de-la-Pocatière.
- § MMQ – Rapport annuel 2011 de la Mutuelle des municipalités du Québec.
- § Biopterre – Projet de valorisation de la biomasse agricole, agroforestière et municipale.
- § Tanya Landry, technicienne Équine et entraîneur : Remerciement pour la bourse de 250\$ (ITA).
- § MRC Kamouraska – Confirmation de financement, Pacte rural, Aide au fonctionnement 2012-2013.

VARIA


PÉRIODE DE QUESTIONS

ÉTAT DE LA SITUATION, SUIVI ET RETOUR SUR LES QUESTIONS DU MOIS PRÉCÉDENT

126-06-2012

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,
la levée de l'assemblée à 20h59.


Maire


Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 4 JUIN 2012

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Salaires bruts du mois	Mai	23 540.22 \$
Hydro-Québec	Électricité-Administration	687.68 \$
Hydro-Québec	Électricité-Éclairage des rues	399.16 \$
Hydro-Québec	Électricité-Égout	46.41 \$
Hydro-Québec	Électricité-Égout	95.80 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	69.42 \$
Bell Canada	Téléphone - Administration	283.10 \$
Visa Desjardins	Publication	20.64 \$
Proludik inc.	Fête famille - Jeux gonflables	2 713.99 \$
Sébastien Tirman	Achat vin - Lancement Pol.famille	119.50 \$
Sébastien Tirman	Déj.Solidarité/Dîner Agent dev.	29.13 \$
François Lagacé	Conférence Premier Tech	67.50 \$

TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES 28 282.96 \$

DÉPENSES COURANTES

SERVICES SANITAIRES ROY	1 441.33 \$
LE PLACOTEUX	287.21 \$
JULES PELLETIER INC.	151.03 \$
JALBERTECH	114.98 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE	27.00 \$
DISTRIBUTION PRAXAIR	122.16 \$
LES PETROLES B OUELLET	4 020.49 \$
AGRO ENVIRO LAB	156.37 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD	7 394.22 \$
ENTREPRISES GILLES THIBOUTOT	3 260.33 \$
NETTOYEUR DAoust/FORGET	22.43 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	23.44 \$
GROUPE DYNACO	90.71 \$
SERVICES AGRICOLES GRONDIN	189.70 \$
IMPRIMERIE FORTIN LTEE	957.74 \$
LOCATION J C HUDON INC	210.63 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE	576.33 \$
PNEUS LEVESQUE	1 945.38 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	3 516.37 \$
RAYNALD BEAULIEU INC.	51.14 \$
VILLE DE LA POCATIERE	344.93 \$
9169-5114 QUEBEC INC.	7 505.00 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	187.22 \$
CARQUEST LA POCATIERE	17.05 \$
IDC INFORMATIQUE	526.59 \$
COMMISSION SCOLAIRE	300.00 \$
CIMA	1 838.34 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	3 403.36 \$
BPR-INFRASTRUCTURE	1 038.77 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	848.48 \$
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	6 038.32 \$
POSTES CANADA	200.56 \$
REVENU CANADA	2 534.69 \$
RÉGIE INTER. MATIERE RES. KAMOUR.OUEST	42 778.00 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL	82.16 \$
MINISTRE DES FINANCES (SÛRETÉ DU QUÉBEC)	48 682.00 \$
FEDERATION QUEBECOISE	29.15 \$

TOTAL DÉPENSES COURANTES 140 913.61 \$

TOTAL DES COMPTES À PAYER 169 196.57 \$